



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité du commerce

**Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Vingt-sixième session**

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant des travaux menés  
depuis la vingt-cinquième session****Questions découlant des travaux menés depuis  
la vingt-cinquième session et faits nouveaux intervenus  
au plan international\*****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document constitue le rapport du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-cinquième session du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Il fait le point des principaux travaux récents du CEFACT-ONU et récapitule les activités d'information et d'appui menées par le secrétariat pour renforcer l'application des recommandations, des normes et des outils de la CEE et du CEFACT-ONU visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques.

Le présent document (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/3) est soumis par le secrétariat à la vingt-sixième session de la Plénière du CEFACT-ONU pour information.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à sa mise au point.



## I. Introduction

1. Le présent document fait le point des principaux travaux récents du CEFACT-ONU et récapitule les activités d'information et d'appui menées par le secrétariat pour renforcer l'application des recommandations, des normes et des outils de la CEE et du CEFACT-ONU visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques. Ces activités s'inscrivent dans le contexte des efforts menés au niveau de la communauté mondiale pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au niveau des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour tirer pleinement parti des mesures de facilitation du commerce.

## II. Activités menées depuis la vingt-cinquième session

### A. Facilitation du commerce et transactions électroniques

2. La facilitation du commerce est restée un sujet fondamental pendant l'année écoulée car bon nombre de pays s'efforcent de mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Le CEFACT-ONU a continué de mettre au point des normes internationales utiles à l'application de cet accord avec le concours de son groupe de plus d'un millier d'experts et celui d'autres organisations. Le secrétariat de la CEE a continué d'aider les pays sur les questions d'application, comme indiqué ci-après à section VI (« Activités de renforcement des capacités et de coopération technique »).

3. Le CEFACT-ONU a continué d'aider à l'application de deux des principaux articles de l'AFE, concernant les guichets uniques et l'autonomisation des comités nationaux de facilitation du commerce (art. 10.4 et 23.2, respectivement). Le CEFACT-ONU a actualisé sa recommandation n° 33 sur la mise en place de guichets uniques (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/7) et a progressé dans ses travaux sur les principes de base concernant leur fonctionnement (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/12). Une sixième Conférence internationale sur les guichets uniques a été organisée en octobre 2019 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.6). Les travaux se poursuivront concernant une nouvelle recommandation relative aux portails d'information (art. 1<sup>er</sup>).

4. Le CEFACT-ONU a aussi prêté son appui concernant les articles de l'AFE relatifs à la dématérialisation des documents (art. 7, 10 et 12, notamment) et l'utilisation des normes internationales (art. 10.3). Certains codes relatifs au commerce sont indispensables à l'interopérabilité. Le CEFACT-ONU a actualisé ses recommandations n° 16 concernant le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/8) et n° 5 concernant les abréviations des Règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux (Incoterms) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/10). Les normes commerciales sémantiques visées au point 7 b) de l'ordre du jour de la présente session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/1) aident aussi directement à la dématérialisation en fixant des normes internationales.

5. La facilitation du commerce dépasse le cadre de l'AFE, et le CEFACT-ONU s'emploie aussi à aider les pays pour des questions liées au commerce qui n'entrent pas dans son champ d'application. Un bon exemple en est le projet en cours d'élaboration d'une recommandation de la CEE sur les procédures d'importation de secours d'urgence (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/9) définissant des méthodes et mesures spéciales facilitant le dédouanement des envois de secours. Un autre exemple est le suivi de mesures telles que la facilitation du commerce sans papier, la facilitation du commerce pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, et pour les entreprises dirigées par des femmes dans le cadre de l'enquête mondiale sur la facilitation du commerce dont il est question ci-après.

## B. Objectifs de développement durable

6. Les outils du CEFACT-ONU contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1)<sup>1</sup>. Les liens entre les projets en cours et les produits du CEFACT-ONU et les cibles des objectifs de développement durable (ODD) ont été répertoriés dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/26.

7. La CEE a élaboré quatre thèmes transversaux qui favorisent la collaboration entre les divisions et correspondent aux orientations suivies par l'Organisation à l'appui du Programme 2030. Le thème transversal « Mobilité durable et connectivité intelligente » concerne la plupart des travaux du CEFACT-ONU. Le groupe de travail interne qui en est chargé a établi une publication phare qui présente les forces et les faiblesses de la région dans ce domaine et montre en quoi les produits de la CEE peuvent faciliter l'application des ODD (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.1). La première moitié de cette publication, consacrée à la connectivité intelligente, met en lumière de nombreux aspects des travaux du CEFACT-ONU (décrits brièvement également dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/16). Les ODD ciblés par ce thème sont les suivants :

- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (normes du CEFACT-ONU sur le tourisme durable, notamment) ;
- ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation (normes du CEFACT-ONU relatives aux transactions électroniques pour le transport et la logistique, notamment) ;
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables (recommandation relative aux achats durables, notamment) ;
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser (recommandations relatives aux guichets uniques, notamment).

8. Le CEFACT-ONU a aussi défini le thème transversal « Utilisation durable des ressources naturelles », qui cible les ODD ci-après :

- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables (par exemple, normes du CEFACT-ONU sur les déchets électroniques et la traçabilité) ;
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines (par exemple, la norme UN/FLUX) ; et
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable (par exemple, la version eCITES d'eCert).

9. Il a été déterminé que l'ODD ci-après intéressait les deux thèmes transversaux :

- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (livre blanc du CEFACT-ONU sur la facilitation de la participation des femmes au commerce, notamment).

10. Le CEFACT-ONU cherche à mettre à profit l'innovation pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques à l'appui de l'ODD 9. À cette fin, il a poursuivi ses travaux sur la technologie de la chaîne de blocs en actualisant les orientations fournies à sa vingt-cinquième Plénière (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9/Rev.1). Il poursuit également ses travaux sur l'interopérabilité des grands livres dans le contexte des chaînes de blocs. On étudie actuellement la possibilité d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs comme vecteur pour faciliter l'exécution d'autres projets du CEFACT-ONU, notamment sur la traçabilité dans le secteur du textile et du cuir, où son utilisation, associée aux marqueurs numériques, a été lancée à titre expérimental dans la chaîne de valeur du coton (Allemagne,

<sup>1</sup> A/RES/70/, disponible à partir de janvier 2020 à l'adresse [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&lang=F).

Égypte, Italie et Suisse). Ce projet est mené en partenariat avec de grands acteurs du secteur et des prestataires de solutions technologiques.

11. Le Livre blanc sur les services intégrés aux microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le commerce international (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/11) indique en quoi les plateformes électroniques de services peuvent contribuer à renforcer les capacités de ces entreprises, à l'appui de la réalisation de l'ODD 9.

12. La traçabilité et la transparence des chaînes de valeur, aspects qui intéressent directement l'ODD 12, constituent une priorité pour nombre de pays et de professionnels du monde entier car elles servent à confirmer que la production, le transport et la distribution des biens et des services respectent les objectifs de politique générale. Le groupe d'experts du CEFACT-ONU sur l'agriculture a mis au point une norme technique internationale permettant de retracer les principaux processus commerciaux de la chaîne d'approvisionnement animale et piscicole. Le CEFACT-ONU travaille actuellement à un cadre de transparence et de traçabilité (consistant en une recommandation de politique générale et des normes techniques) pour offrir une méthode structurée de suivi et de traçabilité des chaînes de valeur durables du secteur du textile et du cuir, à l'aide de fonds de l'Union européenne. Dans le cadre de ce projet, le secrétariat de la CEE, conjointement avec des organisations partenaires (Commission européenne, Centre du commerce international (CCI) et Organisation internationale du Travail), a organisé et tenu des dialogues de politique générale à l'occasion des Journées du développement de l'Union européenne (juin 2019, Bruxelles), d'une réunion sur l'initiative « Aide pour le commerce » de l'OMC (juillet 2019, Genève), du Forum mondial sur les politiques en matière de chaîne de blocs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (septembre 2019, Paris) et du Forum sur la diligence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure de l'OCDE (février 2020, Paris).

13. L'ODD 14 vise à mettre fin à la surpêche et à la pêche illégale, non déclarée ou non réglementée, qui représentent un quart des ressources halieutiques prélevées dans les océans, ce qui correspond à un coût colossal de 23 milliards de dollars des États-Unis. Depuis la création de la norme UN/FLUX (Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche), l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/23) a contribué à des manifestations qui encouragent l'utilisation de cette norme pour parvenir à une gestion durable des pêches, dont la vingt-sixième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (mai 2019, Rome), le Forum de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur les ODD et les changements climatiques (septembre 2019, Genève) et les réunions du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC (mai 2019, Genève) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.9).

### III. Principales activités prévues pour la période 2020-2021

14. Au cours des douze prochains mois, l'accent sera mis sur l'avancement et l'achèvement des projets en cours et l'étude de nouveaux secteurs de développement.

15. **Facilitation du commerce durable et numérique :** Le CEFACT-ONU élaborera de nouvelles orientations sur la mise en œuvre des guichets uniques évoqués plus haut. Le secrétariat de la CEE prévoit des activités d'appui aux pays émergents de la région de la CEE et au-delà, en aidant les comités nationaux de facilitation des échanges à appliquer efficacement les mesures prévues par l'AFE et les outils pertinents du CEFACT-ONU et à progresser dans leurs programmes de facilitation du commerce durable et numérique. Cela doit passer par activités de renforcement des capacités et des services consultatifs financés par le programme du Compte des Nations Unies pour le développement et la Fédération de Russie. Il s'agira d'une assistance technique pour l'élaboration de plans d'action nationaux de facilitation du commerce, la création de portails nationaux d'information sur le commerce et l'organisation de conférences et d'ateliers, dans le cadre du Forum du CEFACT-ONU, de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (juin 2020, Nour-Soultan) et d'une conférence régionale de la CEE sur les comités nationaux de facilitation des échanges

(septembre 2020, Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)), en collaboration avec la CNUCED, le CCI, l'OMC et d'autres partenaires visés à l'annexe D plus.

16. **Circularité, durabilité et traçabilité des chaînes de valeur :** Le secrétariat de la CEE continuera d'appuyer les travaux du CEFACT-ONU sur le cadre de traçabilité, afin de proposer une méthode structurée pour le suivi et la traçabilité des chaînes de valeur durables du secteur du textile et du cuir, et continuera d'organiser des dialogues sur les politiques pour obtenir la participation des acteurs et l'appui de ces derniers à la mise en œuvre. L'économie circulaire étant un thème central de la future session de la Commission économique pour l'Europe, et des politiques et des mesures réglementaires d'une grande partie des pays de la région de la CEE (voir le pacte vert pour l'Europe de l'Union européenne), le secrétariat appuiera les travaux du CEFACT-ONU sur les recommandations, normes et outils visant à accélérer la transition vers une économie circulaire et verte pour les États membres de la CEE et les autres régions du monde.

17. **Technologies de pointe :** Afin de rester à la pointe du progrès technologique, le CEFACT-ONU a lancé un projet sur l'identité numérique à l'appui de la facilitation du commerce. Le Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique abordera la dimension relative à la facilitation du commerce de sujets tels que les mégadonnées, les objets connectés (Internet des objets) et les questions de sécurité découlant de technologies telles que la chaîne de blocs.

#### **IV. Programme de travail du CEFACT-ONU et de ses organes subsidiaires**

18. Les trois sous-groupes du CEFACT-ONU ont élaboré leurs programmes de travail pour la période 2020-2021 en vue de leur approbation par la Plénière : le Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/18), le Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/20) et l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/22).

19. Au cours de la période à venir, le CEFACT-ONU élaborera un nouveau programme de travail pour la période 2021-2022 qui sera présenté à la vingt-septième session. Il sera procédé à un examen des orientations futures du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20/Rev.1), et le programme de travail proposé sera aligné sur ce document ou sur une proposition de révision de celui-ci.

#### **V. Activités intersectorielles : rapport sur l'état d'avancement et nouvelles activités**

20. Le secrétariat de la CEE continuera de rechercher des synergies avec la Division des transports durables de la CEE. La collaboration se poursuivra en ce qui concerne la facilitation des transports (Convention TIR et Convention sur l'harmonisation) ; le transport routier (Convention CMR), pour lequel le CEFACT-ONU a élaboré la norme eCMR et s'emploie actuellement à couvrir toutes les prescriptions applicables au transport routier en matière de documents ; et les marchandises dangereuses, en vue de proposer la base de données sémantique du CEFACT-ONU pour d'autres besoins d'échange de renseignements des groupes de travail de la Division des transports durables. Ces activités appuient directement le thème transversal « Mobilité durable et connectivité intelligente » de la CEE.

21. Les synergies avec la Division de l'environnement se poursuivront dans le cadre du thème transversal de la CEE intitulé « Utilisation durable des ressources naturelles » et des projets sur le tourisme durable du CEFACT-ONU.

## VI. Activités de renforcement des capacités et de coopération technique

22. Par ses projets multiples, le secrétariat de la CEE a continué de soutenir les activités de réforme nationales sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, en particulier dans les pays émergents d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale. En 2019, le secrétariat de la CEE a mené des missions de conseil et élaboré des supports de formation pour des activités de renforcement des capacités de ces pays. La réalisation de ce type d'activité, indispensable pour diffuser et appliquer les recommandations, les normes et les outils du CEFACT-ONU, dépend en grande partie des ressources extrabudgétaires mises à disposition par les États membres.

23. Le secrétariat de la CEE a continué de jouer un rôle actif dans les réunions des organisations visées à l'annexe D plus, sous la direction de l'OMC, qui coordonne les activités des organisations internationales à l'appui de l'AFE grâce au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges.

24. Le secrétariat de la CEE a encore amélioré le portail du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce à l'aide de contributions du CCI, notamment en actualisant l'itinéraire de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et en élaborant un nouvel itinéraire sur la facilitation des échanges pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises. D'autres améliorations pourraient être apportées en coopération avec la Division des transports durables de la CEE.

25. La coopération se poursuit avec la CNUCED et le CCI concernant de multiples projets ayant trait au renforcement des capacités et à la coopération technique. Ainsi, la CNUCED et le CCI appuient l'élaboration de documents de formation destinés aux comités nationaux de facilitation du commerce (et l'actualisation de leur contenu) et ont participé à des missions consultatives communes dans les pays en transition (notamment en mars 2019, à Douchanbé).

26. En coopération avec la Section de l'accès aux marchés de la CEE, la CNUCED et le CCI, un projet d'aide à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République du Tadjikistan a été mis au point. Ce projet a aidé le Tadjikistan à renforcer son comité national de facilitation du commerce et à établir un plan d'action national de facilitation du commerce pour le renforcement et la diversification des exportations (ECE/TRADE/450), que ledit comité a adopté officiellement (le 6 décembre 2019), conformément aux recommandations découlant de l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Tadjikistan. Compte tenu du succès de ce projet, le secrétariat de la CEE a entrepris des services consultatifs pour aider les comités nationaux de facilitation du commerce du Kirghizistan et de la Géorgie à élaborer leurs plans d'action nationaux de facilitation du commerce et à établir des portails nationaux d'information sur le commerce (2020/2021).

27. Les activités de renforcement des capacités du Conseiller régional de la CEE ont été présentées dans un document distinct (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.2) pour fournir une information plus détaillée.

## VII. Coopération avec d'autres organisations

### A. Commissions régionales de l'ONU

28. Les cinq commissions régionales de l'ONU ont adopté une stratégie commune de facilitation du commerce, qui a été décidée par leurs secrétaires exécutifs, en janvier 2010, à Beyrouth, et approuvée par la suite par les cinq commissions. En 2015, elles ont lancé la première enquête mondiale sur la facilitation du commerce et du commerce sans papier. La deuxième édition a été achevée en 2017, et la troisième édition, qui couvre 120 pays des cinq régions du monde, a été lancée lors de l'Examen global de l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC de 2019 (juillet 2019, Genève). Les cinq commissions régionales ont élaboré conjointement un portail en ligne ([untfsurvey.org](http://untfsurvey.org)) pour aider les pays à visualiser et à

comparer l'application des mesures selon les régions et les pays. Le CEFACT-ONU est saisi des résultats de l'enquête pour les pays de la région de la CEE à sa vingt-sixième session du (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/17). Lors du Forum sur la facilitation du commerce de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la CEE a dirigé, conjointement avec celle-ci et en collaboration avec le CCI et la CNUCED, l'organisation d'un dialogue sur les principales conditions nécessaires à la pérennité des comités nationaux de facilitation du commerce dans la région de l'Asie (septembre 2019, New Delhi).

29. La CEE et les autres commissions régionales de l'ONU ont pour mission d'organiser des forums régionaux pour le développement durable, pour soutenir l'application du Programme 2030, y compris son processus de suivi et d'examen, et formuler des contributions régionales au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Centrés sur un apprentissage concret et collégial apportant une valeur ajoutée, ces forums offrent un cadre régional pour mettre en commun les solutions, les bonnes pratiques et les obstacles liés à l'application des ODD et aider à mettre en évidence les grandes tendances régionales et sous-régionales. En 2019 et 2020, le secrétariat de la CEE, en partenariat avec le CCI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a animé des réunions sur les stratégies de l'économie durable et circulaire, qui s'intéressent au rôle décisif que peuvent jouer l'innovation et les technologies de pointe pour accélérer la transition verte tout en examinant les obstacles et les perspectives pour les pays émergents (Genève, mars 2019 ; New York, juillet 2019 ; Genève, mars 2020).

## B. Coopération avec d'autres organismes

30. Le secrétariat de la CEE a renforcé son rôle dans la plateforme multipartite eTrade for All<sup>2</sup>. Dans le même ordre d'idées, il s'est associé au CCI et à la CNUCED pour organiser des séances de réflexion sur la facilitation du commerce numérique (semaines du commerce électronique de la CNUCED, avril 2019 et avril 2020, Genève).

31. Le secrétariat de la CEE a participé à la dix-huitième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (août 2019, Genève) et a continué d'aider le secrétariat de la CITES et ses États membres à lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages en élaborant les normes eCITES et en organisant des ateliers pour soutenir les pays dans leurs activités de numérisation des permis CITES.

32. La technologie de la chaîne de blocs et des grands livres distribués a été un sujet majeur pendant la période considérée. Le CEFACT-ONU et son secrétariat ont collaboré avec d'autres acteurs pour apporter des connaissances précises et expliquer l'importance de normes sémantiques claires dans ce domaine. Les acteurs en question sont l'OCDE, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Coalition néerlandaise pour la chaîne de blocs, le Gouvernement slovène, le SDG Lab de l'ONU et la Division des institutions publiques et du gouvernement numérique (DPIDG) du Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU. En particulier, le secrétariat de la CEE a animé en 2019 et 2020, conjointement avec le SDG Lab de l'ONU, plusieurs réunions interinstitutions visant à faciliter l'échange de renseignements et de données d'expérience sur des projets de chaîne de blocs en cours et des travaux d'acteurs du système des Nations Unies dans ce domaine (dont le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED, l'OMC, l'Organisation mondiale de la Santé, le CCI et le Corps commun d'inspection).

33. L'OCDE a appuyé la promotion et la diffusion des recommandations et normes du CEFACT-ONU pour les technologies de pointe et la diligence raisonnable dans les chaînes de valeur industrielles en faisant appel au secrétariat de la CEE lors de la mise au point de

<sup>2</sup> eTrade for All est une initiative visant à aider les pays en développement à évaluer les obstacles et les perspectives, à exploiter le potentiel du commerce électronique pour un développement durable et inclusif, à prendre contact avec des partenaires potentiels, à s'informer sur les tendances et les bonnes pratiques, et à accéder à des données actualisées sur le commerce électronique. Voir (à partir de janvier 2020) : <https://etradeforall.org/>.

publications (à titre d'exemple, le document de travail de l'OCDE « Is there a role for blockchain in responsible supply chains », 2019), et en accueillant des réunions de la CEE dans le cadre de son Forum mondial sur les politiques en matière de chaîne de blocs (2019) et de son Forum sur la diligence raisonnable (février et septembre 2019 et février 2020, Paris).

34. Le secrétariat de la CEE a coopéré avec plusieurs directions générales de la Commission européenne au cours des dernières années :

- En 2019-2020, la CEE a participé régulièrement aux ateliers du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique (DTLF), sous-groupe de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) chargé d'étudier les prescriptions en matière de documents pour les transports et la logistique et la dématérialisation de ces documents. Les normes sémantiques du CEFACT-ONU sont bien placées pour aider ce groupe à répondre à ses besoins en matière de données. Deux projets d'aide au DTLF parrainés par l'Union européenne bénéficient aussi de l'appui direct d'experts du CEFACT-ONU ;
- La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (TAXUD) de l'Union européenne a beaucoup soutenu les travaux du CEFACT-ONU en matière de recommandations. La TAXUD et les États membres de l'UE ont contribué activement à la révision de la recommandation n° 33 sur la création d'un guichet unique, et à en définir les modalités d'application à un guichet unique régional européen ;
- La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) a entrepris des travaux avec l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE et a financé des activités de communication en vue de renforcer la diffusion de la norme FLUX. Le secrétariat de la CEE collabore également avec la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) et la Direction générale de l'environnement (DG ENV) à des travaux visant à accroître la durabilité et la circularité des chaînes de valeur du secteur du textile et du cuir dans les États membres de l'Union européenne et dans d'autres régions du monde.

35. Les activités menées avec la Commission économique eurasiennne et dans le cadre du Programme spécial pour l'Asie centrale (SPECA) de l'ONU font l'objet d'un rapport distinct du Conseiller régional de la Division du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.2).

### **C. Mémoire d'accord sur le commerce électronique (eBMoU) et comités techniques de l'ISO**

36. Les signataires du Mémoire d'accord sur les transactions électroniques – CEE, Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des télécommunications (UIT) et Commission électrotechnique internationale (CEI) – se sont réunis à plusieurs reprises au cours de la période 2019-2020 pour évoquer les faits récents et des sujets d'intérêt commun. À cet égard, des webinaires ont été organisés sur des sujets clés tels que l'Internet des objets et l'accessibilité. La CEE assurera le secrétariat de ce groupe jusqu'à la prochaine réunion en décembre 2020. Le rapport de la dernière réunion est communiqué au CEFACT-ONU pour information à sa vingt-sixième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.5).

37. Le secrétariat de la CEE a suivi de près les liaisons officielles de catégorie A avec les comités techniques (TC) de l'ISO (comités techniques TC 46 (Information et documentation), TC 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), TC 204 (Systèmes intelligents de transport), TC 307 (Technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué), TC 308 (Chaîne de contrôle), TC 295 (Collecte des données d'audit)) et la liaison de catégorie B avec le TC 68 (Services financiers).

38. Le secrétariat de la CEE et la Présidente du CEFACT-ONU ont été des relais actifs avec le TC 154 de l'ISO. Plusieurs points ont progressé au cours de cette période, notamment une nouvelle norme pour la logistique du commerce électronique (ISO DIS 23354) et la syntaxe de l'Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (UN/EDIFACT).

